

Tournai, le 21 mars 2024

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Madame et Messieurs les Généraux, chers collègues, Mesdames et Messieurs en vos titres, grades, rangs et qualités,

Après trois panels très riches, il me revient, en tant que directeur du Centre d'études Sécurité et Défense, de conclure cette journée d'échanges et de mettre en évidence quelques éléments pratiques.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 par le Conseil de sécurité de l'ONU le 31 octobre 2000, des petits pas, importants mais timides, ont été faits pour faire progresser l'égalité des genres et les droits des femmes. L'adoption de la résolution 2467 sur les violences sexuelles en période de conflit, adoptée en 2019, a permis de mettre en place un cadre afin de mieux protéger, en théorie du moins, les femmes dans les conflits.

Ces résolutions reconnaissent l'impact particulier des conflits sur les femmes et les petites filles. Elles confirment le rôle essentiel que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans le rétablissement et la consolidation de la paix.

Constatant qu'en dépit des progrès accomplis, des efforts supplémentaires sont indispensables pour **opérationnaliser** la mise en œuvre du programme FPS, ce séminaire a eu pour ambition de mettre l'accent sur des études de cas concrets et de privilégier des approches Bottom-up propices à l'instauration d'une paix plus pérenne et à un développement économique plus durable. Il faudra en tirer des enseignements pour aller de l'avant.

Les intérêts et les préoccupations des femmes et des petites filles sont encore beaucoup trop peu pris en compte dans la prévention et le règlement des conflits. Nous devons bien constater qu'il reste très difficile de transformer les cadres et les mécanismes politiques existants visant à une autonomisation réelle des femmes, ainsi que la pleine intégration de la dimension du genre en matière de paix et de sécurité.

L'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » est-il encore pertinent, 24 ans après l'adoption de la résolution 1325 ?

L'agenda FPS, composé en fait d'un ensemble de 10 résolutions, est une initiative qui a cherché à inclure les femmes dans les processus de paix, à lutter contre la violence sexuelle en temps de conflit et à assurer une meilleure représentation des femmes dans les prises de décision liées à la sécurité.

L'UE, comme l'OTAN, examine régulièrement cet Agenda à la lumière de conflits comme la guerre dans l'Est de la République Démocratique du Congo, l'Afghanistan, le Soudan, le Nigéria, l'Ukraine, les territoires palestiniens et bien d'autres.

Cette attention portée par ces organisations à l'agenda FPS démontre qu'il demeure, malgré les lenteurs et les obstacles de sa mise en œuvre, au centre des préoccupations internationales en matière de paix et de sécurité. Je tiens à souligner ici les efforts déployés par les Nations Unies pour documenter systématiquement et le plus objectivement possible l'utilisation de la

violence sexuelle contre les femmes, comme nous avons pu le constater récemment à Gaza et en Ukraine.

Il me semble que l'agenda "Femmes, Paix et Sécurité" reste essentiellement pertinent en raison de son importance pour promouvoir l'égalité des genres, la participation des femmes et la protection des droits des femmes, en particulier dans les zones de conflit. Son application demeure essentielle pour garantir une sécurité durable et inclusive pour tous. C'est un premier élément que je veux souligner !

Comment pouvons-nous promouvoir l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » ?

Pour promouvoir et opérationnaliser l'agenda FPS, nous devons envisager cinq étapes clés. Ce sont la **sensibilisation**, l'**intégration** dans les politiques et les programmes, le **renforcement** des capacités, la **collecte de données** et le suivi, ainsi que surtout et avant tout la **participation** effective des femmes.

Ici, intervient le second élément à conserver en mémoire. La mise en œuvre de cet agenda nécessite un **engagement continu, synchronisé et coordonné** de la part de toutes les parties prenantes concernées. Rien n'est jamais définitivement acquis, surtout en matière d'égalité des genres !

A quels obstacles devons-nous nous attendre ?

Visant à promouvoir et protéger les droits des femmes dans les conflits armés, favoriser leur participation à la prévention et à la résolution des conflits, ainsi qu'à consolider la paix, l'implémentation de programmes concrets doit surmonter plusieurs obstacles bien identifiés avec près d'un quart de siècle d'expérience, à savoir la culture et les normes sociales, le manque de financement, les violences basées sur le genre, l'accès limité à l'éducation et aux ressources, le manque de reconnaissance et de soutien.

Surmonter ces obstacles nécessite un **engagement soutenu** des gouvernements, des organisations internationales, de la société civile et des communautés locales pour promouvoir l'égalité des genres, lutter contre les violences faites aux femmes et garantir leur participation à part entière dans les processus de construction de la paix et de la sécurité. C'est le troisième point à mettre en exergue.

Comment opérationnaliser et implémenter l'agenda FPS ?

L'opérationnalisation de l'agenda FPS dans le cadre de la politique commune de sécurité et de défense de l'Union européenne ne peut se faire qu'en intégrant les principes et les objectifs de l'agenda dans les opérations et les missions de l'UE. Les points clés à considérer sont :

1. **L'intégration de la perspective de genre** : il faut s'assurer que les opérations et les missions menées par l'UE tiennent compte des **besoins réels** et des **perspectives** des femmes, en veillant à ce qu'elles soient effectivement les bénéficiaires de ces initiatives.

2. **Le recrutement et les formations inclusifs** : il est indispensable d'encourager la participation des femmes dans les opérations et les missions de l'UE. Il faut également s'assurer qu'elles reçoivent une formation adéquate pour contribuer de manière significative et leur attribuer une fonction permettant d'avoir réellement la main sur les processus clés.
3. **La prévention et les réponses à la violence liée au genre** : il est impératif de mettre en place des mesures efficaces pour prévenir et répondre concrètement, de manière tant symbolique que physique, à la violence basée sur le genre dans les contextes de conflit et de post-conflit.
4. **Le dialogue et les partenariats** : il faut dès le départ viser à impliquer les organisations de la société civile et d'autres acteurs pertinents dans la mise en œuvre de l'agenda FPS pour garantir une approche collaborative et inclusive où confiance et respect mutuel sont les maîtres-mots. Cela signifie définir ensemble, sur un pied d'égalité, les projets, les prioriser, en définir les objectifs et les indicateurs, avec un focus particulier sur l'impact et les effets au bénéfice des populations locales.

En intégrant ces éléments dans la politique commune de sécurité et de défense de l'UE, l'opérationnalisation de l'agenda FPS peut et devrait contribuer à renforcer l'efficacité et la durabilité des initiatives de sécurité de l'Union européenne.

Quelles approches privilégier : « bottom-up » et/ou « top-down » ?

L'approche "Bottom-up" met l'accent sur l'implication des acteurs locaux, des communautés et des femmes elles-mêmes dans la conception des initiatives. En revanche, l'approche "Top-down" se concentre sur les structures institutionnelles et les processus décisionnels au niveau politique pour formuler les plans, nationaux et régionaux. En combinant ces approches, on peut développer un agenda plus complet en intégrant les perspectives locales et les politiques institutionnelles. Force est de constater que depuis l'adoption de la résolution 1325, c'est surtout la seconde approche, la plus aisée, en particulier pour les donateurs, qui a été privilégiée. Il me semble que l'accent devrait être mis sur la première afin de changer de braquet en matière d'implémentation.

L'approche intégrée ou 3D+, un instrument privilégié par la Belgique

Le développement de l'agenda "Femmes, Paix et Sécurité" dans le cadre d'une approche intégrée de type 3D+ (Diplomatie, Défense, Développement, Maintien de la Paix) implique la coordination des efforts dans ces quatre domaines pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les contextes de conflit et de post-conflit. Voici comment selon nous chaque aspect contribue à l'agenda :

- a. **Diplomatie** : La diplomatie permet d'intégrer les questions de genre dans les négociations de paix et les accords internationaux, en veillant à la représentation des femmes dans les processus décisionnels, à tous les niveaux et à chaque étape des processus. Les initiatives diplomatiques peuvent soutenir la participation active des femmes aux pourparlers de paix et à la résolution des conflits.
- b. **Défense** : Dans le domaine de la défense, l'agenda FPS peut se concrétiser par l'intégration de la perspective de genre dans les opérations militaires et la formation des forces armées

pour prévenir et répondre aux violences basées sur le genre. Il est essentiel d'assurer la protection des droits des femmes dans les situations de conflit et de garantir leur inclusion dans les structures de sécurité.

- c. **Développement** : Le volet développement vise à renforcer l'autonomisation économique des femmes, à améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation et à promouvoir l'égalité des chances. Les programmes de développement doivent être conçus de manière à répondre aux besoins spécifiques des femmes affectées par les conflits et à favoriser leur résilience et leur reconstruction.
- d. **Maintien de la Paix** : Dans le cadre du maintien de la paix, l'agenda FPS encourage le déploiement de contingents féminins pour renforcer les missions de maintien de la paix et mieux répondre aux besoins des populations locales, notamment des femmes et des filles. Il est crucial d'assurer la formation et la sensibilisation des forces de maintien de la paix sur les questions de genre et de violence sexiste.

En intégrant ces dimensions dans une approche cohérente et coordonnée, l'UE peut renforcer son engagement en faveur de l'égalité des genres et de la promotion des droits des femmes dans les contextes de conflit et de sécurité.

A ce stade, je voudrais insister sur trois grands principes qui doivent absolument guider tout programme FPS, à savoir les 3 « i » : intégration, inclusivité et intégrité.

Le premier principe, l'**intégration**, fait référence à la promotion de l'égalité des genres et à l'intégration de la dimension de genre dans les programmes, entraînements et opérations de l'UE.

Le second principe, l'**inclusivité**, prône la participation égale des hommes et des femmes dans le cadre européen, aussi bien pour les matières ressortant des compétences de la commission que pour celles chapeautées par le Conseil et les états-membres.

Le troisième principe, l'**intégrité**, reconnaît qu'il est grand temps de garantir un traitement juste et équitable des femmes et des hommes à l'échelle de l'UE. Il suppose que tous les membres, civils et en uniforme, observent les principes d'égalité des genres. Ce n'est pas un mince défi !

Enfin, si vous me le permettez, je voudrais terminer par quelques recommandations.

Mesdames, ne cherchez pas à faire comme les hommes, à vous comporter comme les hommes, à vouloir montrer que vous êtes meilleures, plus performantes, plus... Soyez vous-mêmes !

Messieurs, ayez la sagesse d'accepter les différences, sachez faire un pas de côté et osez déléguer. Considérez enfin les femmes comme des partenaires, des collaboratrices, des êtres humains à part entière avec lesquelles vous interagissez en toute égalité et surtout que vous considérez avec équité.

Seul un leadership orienté vers les objectifs à atteindre, les effets à générer et le respect mutuel doit être l'axe directeur de nos actions et de nos politiques.

Ecouter, entendre, résoudre les problèmes identifiés, loin de tout dogmatisme, en cherchant honnêtement à éviter les pièges des stéréotypes et des biais cognitifs, doivent guider nos actes et nos comportements.

A côté des grands principes, des discours, des rapports mettant encore et encore les mêmes éléments, les mêmes constats, les mêmes travers, avançant les mêmes arguments, osons changer de paradigmes ! Partons d'une approche Bottom-up. Le Top-down est nécessaire, mais force est de constater qu'il mène dans une impasse et ne fonctionne qu'à la vitesse de la tortue, voire de l'escargot. Au contraire, partons du terrain, avec les acteurs les plus impliqués, ceux qui vivent les situations qui doivent évoluer.

L'heure est à l'action !

Je vous remercie pour votre attention.